

République Française
Département : LOZERE
Arrondissement : Mende
CHAULHAC - Commune

Séance du mercredi 09 avril 2025

Délibération N° DE_016_2025

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
7	7	7
Date de la convocation : 03/04/2025		
Pour	Contre	Abstention
5	0	2
Résultat du vote : adoptée		

Le neuf avril deux mille vingt-cinq, à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (MAIRIE - Salle du conseil), sous la présidence de Gérard ROUSSET.

Présents : Gérard ROUSSET, Daniel ROUSSET, Laurent ARCHER, Christine ARCHER, Didier BRUNEL, Alain POURCHER, Thierry COMBES

Représentés :

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Daniel ROUSSET est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Versement de subventions aux associations pour 2025

Considérant les demandes de subventions pour 2025;

Monsieur le Maire présente au Conseil les différentes demandes de subventions reçues à ce jour. Monsieur le Maire rappelle au Conseil les subventions versées en 2024 et les retombées sur la commune et les habitants l'an passé.

Monsieur Daniel Rousset Madame Christine Archer ne prennent pas part au vote de part leur implication dans l'une des associations des villages.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des votants :

Décide d'allouer des subventions de la façon suivante pour 2025

- 500 euros à l'association "Esclops Plats" de Chaulhac
- 100 euros pour l'organisation du comice agricole 2025 par les Jeunes Agriculteurs de Lozère

D'approvisionner le compte 65742 du budget principal avec un crédit de 1000 euros en cas de demande de la part des autres associations communales avec une retombée pour les habitants de la commune

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Gérard ROUSSET
Président de séance



Daniel ROUSSET

Date de transmission de l'acte: 10/04/2025

Date de réception de l'AR: 10/04/2025

048-214800468-DE_016_2025-DE

A G E D I